

Le 19 septembre 2018

Objet : Projet pilote période estivale

Aux membres,

Depuis quelques mois, le Syndicat du personnel de soutien des Trois-Lacs discute avec la Commission scolaire des Trois-Lacs d'un projet pilote proposé par celle-ci en lien avec un aménagement d'horaire lors de la période estivale.

Plusieurs propositions ont été mises de l'avant de part et d'autre, mais malheureusement les contraintes de chacun ont fait en sorte que nous n'avons pu en arriver à une entente satisfaisante pour les deux parties.

En conséquence, nous avons convenu que la pratique établie depuis plusieurs années demeurera en vigueur.

En d'autres mots, si vous souhaitez vous prévaloir d'un aménagement d'horaire durant la période estivale, la convention collective vous permet d'en faire la demande à votre supérieur immédiat. Cette demande doit se faire préférentiellement par écrit.

Nous sommes conscients que certains d'entre vous n'ont pu, par le passé, bénéficier d'un tel aménagement d'horaire en raison des fonctions qu'ils occupent, nous vous invitons à communiquer avec nous afin de voir ensemble si des solutions sont possibles pour vous.

Pour terminer, nous vous rappelons que nous sommes disponibles afin de répondre à toute question en lien avec l'aménagement d'horaire ou toute autre question si vous en sentez le besoin.

Syndicalement vôtre,



Éric Vézina
Président p.i. pour et au nom du Conseil exécutif
Syndicat du personnel de soutien des Trois-Lacs (FPSS-CSQ)